



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

RB/CH

P.V. AEECA 02

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2021

Ordre du jour :

1. Informations par Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le Conseil européen des 21 et 22 octobre 2021
2. Dossiers européens : adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes du 16 au 22 octobre 2021
3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 juin 2021 (Parlement des Jeunes, matin)
4. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Claude Wiseler

M. Gilles Baum, remplaçant de M. Gusty Graas

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Elisabeth Funk, Mme Ema Mehic, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Informations par Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le Conseil européen des 21 et 22 octobre 2021

Le Premier Ministre informe sur les sujets abordés au Conseil.

- La hausse des prix d'énergie : la Commission européenne a présenté les moyens qui sont à sa disposition pour réagir à la situation actuelle. Il se pose la question de savoir si les dossiers liés au marché intérieur de l'énergie respectivement à la politique climatique seraient de nouveau rouverts. L'origine de la hausse des prix d'énergie serait de nature géopolitique. Le Luxembourg et l'Autriche s'opposent à une relance du nucléaire et à sa classification comme énergie durable.
- L'état de droit : l'indépendance des juridictions en Pologne est mise en cause. La Cour de Justice de l'Union européenne a constaté des lacunes concernant l'indépendance de la Cour disciplinaire en Pologne. La Cour européenne des Droits de l'homme, pour sa part, avait déjà pris une décision antérieure sur la Cour constitutionnelle, en critiquant la procédure de nomination d'un de ses membres. La Commission européenne a plusieurs moyens de réagir : ouvrir une procédure d'infraction contre la Pologne, bloquer le plan de relance, appliquer l'article 7 TUE ou encore déclencher le mécanisme de conditionnalité de l'état de droit. La dernière possibilité pourra s'appliquer au plus tôt en janvier 2022 quand la Cour aura statué dans les affaires pendantes concernant la Hongrie et la Pologne.
- Quant à la migration, un accord interne de l'UE n'est pas en vue. Le Conseil a discuté sur les agissements de certains pays tiers utilisant les migrants comme outil pour exercer une pression sur l'Union européenne, notamment le Belarus. L'UE se prononce pour le respect des droits fondamentaux et pour une migration réglementée. Certains Etats membres ont proposé de faire construire des clôtures et murs à leurs frontières extérieures, ce qui a été exclu majoritairement. Les réfugiés doivent avoir la possibilité de faire une demande de protection internationale. Un rappel a été fait pour que le gouvernement turc respecte ses engagements pris dans la matière de la migration.
- La digitalisation et le marché intérieur ont été abordés plus brièvement au Conseil, selon le Premier Ministre.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion. Une partie du débat s'est tenu à huis clos.

Le Premier ministre répond à une intervention de Mme Reding. Il fait savoir que la Commission européenne a annoncé une étude sur le système ETS et le marché de l'énergie. La Commission européenne s'est prononcée pour l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie. Le Luxembourg et l'Autriche se sont opposés à ce que le Conseil s'y rallie. Quant à l'état de droit, le Premier ministre précise que 24 Etats membres peuvent s'accorder à déclencher l'article 7 TUE. Pour ce faire, il faudra donc être sûr d'atteindre les 24 voix requises. Le Conseil a discuté sur des sanctions éventuelles contre la ligne aérienne Belavia transportant des migrants vers le Belarus. Une proposition afférente sera introduite au prochain Conseil Affaires générales.

2. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes du 16 au 22 octobre 2021

La liste de documents est adoptée. Le Président de la commission fait savoir qu'une réunion « toutes les commissions » sur le programme de travail de la Commission européenne aura lieu le 15 novembre 2021.

3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 juin 2021 (Parlement des Jeunes, matin)

Le projet de procès-verbal est adopté.

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 25 octobre 2021

Procès-verbal approuvé et certifié exact